

On peut
observer
beaucoup
simplement
en regardant
– Yogi Berra



Carla Nicholls, e.p.a., (à gau.) a aidé à sauver la vie de la sauteuse en longueur, la Nigériane Comfort Chinelo Onyali (à dr.), victime d'une crise lui ayant fait perdre conscience sur la piste aux Jeux du Commonwealth de 2010 à Delhi.

Le Guide du franc jeu pour administrateurs – Entraîneurs, esprit sportif et administration

Fredy Iuni et Marie-Claude Asselin

Les leçons et valeurs de l'esprit sportif sont probablement certains des aspects les plus durables du sport. Et si l'esprit sportif est un concept qui peut être difficile à définir, Rudd, professeur à l'Université d'État de la Floride et Stoll¹, professeur à l'Université de l'Idaho, le définissent comme le fait d'individus qui « voient dans la compétition sportive une pratique morale. Dans ce sens que chaque sportif accepte tacitement de jouer de manière respectueuse, honnête et juste ». Ils poursuivent en disant que l'esprit sportif est également un exercice « de générosité, d'amabilité et de compassion envers son adversaire ». L'esprit sportif et le franc jeu représentent précisément le genre de qualités qui, espère-t-on, sont transposables à d'autres aspects de la vie, mais qui, dans le contexte du sport, revêtent une importance fondamentale. Il est impensable qu'un athlète puisse ne pas être exposé à ces notions, à un niveau ou un autre, au cours de sa carrière sportive.

Le Centre canadien de ressource d'information de sport (SIRC) a offert à la communauté sportive de nombreuses ressources sur le sujet, dans

son bulletin de juillet 2010². Plusieurs articles traitaient de l'esprit sportif et du franc jeu de divers points de vue théoriques et également du point de vue des gens « sur le terrain », c'est-à-dire les officiels, les athlètes, les entraîneurs et les parents. Bon nombre de ces articles examinaient comment ces groupes « sur le terrain » peuvent aider à contribuer à l'esprit sportif. Les entraîneurs, qui de toute évidence font partie intégrante du sport, jouent un rôle dans l'enseignement à leurs athlètes, ainsi qu'à leurs propres collègues, des valeurs de l'esprit sportif et du franc jeu. David Hoch³, président sortant de l'association des directeurs de sport de l'État du Maryland, dit que l'esprit sportif est une question de respect, et que ce respect est une voie à deux sens. Hoch décrit une situation dans laquelle un entraîneur exige le respect de ses athlètes, alors que lui-même ne montre pas de respect. C'est à partir de cet exemple qu'il nous fait comprendre que le respect est en fait une voie à deux sens. Le présent article apporte une nouvelle perspective sur l'importance de ce respect à deux sens, pour les administrateurs, les entraîneurs et autres décideurs clés du système sportif.

« On s'imagine trop souvent que l'esprit sportif est quelque chose qui ne devrait se manifester que sur le terrain de jeu. Ce document correspond très bien à la nouvelle philosophie du sport au Canada, selon laquelle l'esprit sportif ne devrait pas seulement être centré sur l'athlète et encouragé par l'entraîneur, il devrait également être appuyé par les administrateurs. L'esprit sportif devrait toucher tous les niveaux de nos organismes de sport »

L'importance de l'esprit sportif paraît évidente, mais doit-il se limiter au terrain de jeu? Aucun des articles du bulletin du SIRC n'abordait spécifiquement la nécessité, pour les administrateurs, du club jusqu'au niveau national, de faire preuve de ces mêmes valeurs d'esprit sportif et de franc jeu observées sur le terrain, au niveau administratif. Il semble que l'on ait omis le niveau administratif dans cette discussion sur l'esprit sportif, et ce manque de cohérence en ce qui concerne la pratique de l'esprit sportif au niveau administratif pourrait contribuer à minimiser l'importance de ces valeurs sur le terrain de jeu.

Au-delà du comportement sur le terrain où le respect pour les règles, le respect pour ses adversaires, le respect pour les officiels est de mise, que veut dire jouer franc jeu pour les entraîneurs? Lorsqu'ils recherchent l'élément clé qui donnera un avantage à leurs athlètes pour réaliser la performance parfaite, combien d'entraîneurs recherchent des façons de profiter de l'inexistence d'une règle ou de profiter d'une « faiblesse » dans le livre de règlement? Connaissez-vous des entraîneurs qui ont déjà « testé » les officiels pour voir jusqu'à quel point ils leur permettraient de « contourner » les règles?

Les entraîneurs possèdent beaucoup de pouvoir et d'autorité lorsqu'ils doivent sélectionner les membres d'une équipe, recommander des athlètes pour l'octroi des brevets, désigner les athlètes qui participeront à des épreuves, ou décider quels athlètes joueront dans un match. Malheureusement, certains d'entre eux ne respectent pas leur engagement à jouer franc jeu lorsqu'ils acceptent de « contourner » les règles afin qu'une politique produise les résultats qu'eux-mêmes ou les administrateurs de la fédération attendaient, au début du processus d'élaboration de la politique.

En l'absence d'officiels pour les rappeler à l'ordre, il n'y a qu'une seule chose qui puisse faire en sorte que les entraîneurs prendront ces



valorisés ». On peut certainement considérer que l'administration d'un organisme de sport fait partie de l'environnement sportif. C'est dans cet esprit que le CRDSC a élaboré le « Guide de l'esprit sportif des administrateurs » (le Guide), un document qui examine ce que les dirigeants d'organismes de sport peuvent faire pour agir équitablement envers tous leurs membres et parties prenantes. Le comportement préconisé dans le Guide fait le lien entre les éléments attendus sur le terrain de jeu et ceux qui devraient se manifester au niveau administratif, dans le bureau et dans la salle du conseil. Lorsqu'on lui a demandé ce qu'il pensait du Guide, l'entraîneur canadien de cyclisme et administrateur du CRDSC, Luc Arseneau, e.p.a., a répondu : « On s'imagine trop souvent que l'esprit sportif est quelque chose qui ne devrait se manifester que sur le terrain de jeu. Ce document correspond très bien à la nouvelle philosophie du sport au Canada, selon laquelle l'esprit sportif ne devrait pas seulement être centré sur l'athlète et encouragé par l'entraîneur, il devrait également être appuyé par les administrateurs. L'esprit sportif devrait toucher tous les niveaux de nos organismes de sport ».

Le Guide se présente sous la forme d'un aide-mémoire en douze points, dont le CRDSC estime qu'ils devraient être pris en considération lorsque les organismes agissent, afin de prévenir les différends. Plusieurs questions sont ensuite posées pour bien illustrer l'application de chacun de ces points. Voici deux exemples de sujets abordés dans le Guide et de ce qu'ils signifient, pour les entraîneurs plus particulièrement :

Transparence et responsabilité : Pour demeurer ouverts, transparents et responsables, avons-nous communiqué aux membres de notre communauté (athlètes, entraîneurs, officiels, bénévoles, administrateurs et autres), à l'avance et en langage clair, tous les documents, politiques, règles et règlements qui s'appliquent à eux?

Un entraîneur dit à une athlète qu'elle devra participer à une certaine compétition si elle veut être sélectionnée pour faire partie d'une équipe. Il y a des années que cette compétition est nécessaire. Or l'année suivante, elle sera remplacée par une autre compétition qui deviendra obligatoire. Lorsque l'entraîneur réalise son erreur, il est trop tard pour que son athlète puisse participer à la nouvelle compétition obligatoire. L'athlète en veut à son entraîneur, mais également à l'organisme de sport qui a modifié la règle, et fait valoir que le changement de règle n'a pas été rendu public suffisamment tôt pour lui permettre de préparer son programme d'entraînement, de sorte qu'elle a manqué la date limite pour s'inscrire à la nouvelle compétition obligatoire, qui n'accepte plus personne maintenant. Résultat : l'athlète ne pourra pas prendre part à la compétition et ne pourra donc pas se faire sélectionner, et la composition de l'équipe sera de ce fait compromise.

Les entraîneurs possèdent beaucoup de pouvoir et d'autorité lorsqu'ils doivent sélectionner les membres d'une équipe, recommander des athlètes pour l'octroi des brevets, désigner les athlètes qui participeront à des épreuves, ou décider quels athlètes joueront dans un match.

décisions « selon les règles » : leur croyance que l'esprit sportif est une valeur centrale du sport canadien, leur propre conviction que le fait de « contourner les règles » crée une injustice qui est inacceptable dans un système de sport sain. Dans le cas des entraîneurs, l'engagement à jouer franc jeu se traduit également dans la manière dont ils prennent des décisions qui touchent les athlètes et dans la manière d'appliquer une politique telle qu'elle a été communiquée aux athlètes au départ.

Stewart⁴, professeur à l'Université d'État du Montana, écrit que l'esprit sportif a le potentiel d'enseigner des valeurs importantes et qu'il peut être « introduit et renforcé, mais si l'on ne surveille pas attentivement l'environnement sportif, ni les parents ni les entraîneurs ne peuvent s'assurer que les comportements souhaités seront perpétués ou



Pour approfondir davantage le sujet, le Guide pose ensuite plusieurs autres questions, notamment si les organismes prennent la peine de s'assurer que tous leurs membres ont accès aux règles actuelles; ou si leurs règles expliquent clairement à leurs athlètes ce qu'ils devront faire pour se faire sélectionner dans une équipe et s'ils comprennent ce qui se passera s'ils ne remplissent pas les critères requis. Il demande ensuite si les organismes acceptent des critiques de leurs membres lorsque les règles ne sont pas claires et s'ils publient ensuite des précisions, tout en cherchant à faire des ajustements pour améliorer les choses.

Pouvoir décisionnel : Avons-nous expliqué aux membres de notre communauté (athlètes, entraîneurs, officiels, bénévoles, administrateurs et autres), à l'avance, quels pouvoirs de décision nous avons et quels critères nous utiliserons pour prendre nos décisions, en langage clair et facilement compréhensible ?

Afin de faire son travail comme il faut, un organe administratif doit pouvoir prendre des décisions importantes qui touchent ses membres. Il lui incombe toutefois de s'assurer, non seulement que les membres sont informés des décisions prises les concernant, mais également que ces décisions sont prises par ceux qui sont habilités à les prendre. Les entraîneurs, qui peuvent faire le lien entre les athlètes et l'administration, devraient peut-être savoir qui, au niveau administratif, peut prendre des décisions qui les toucheront, eux et leurs athlètes, et tenir ces personnes responsables de leurs décisions. En même temps, les entraîneurs devraient savoir quels genres de décisions ils peuvent prendre ou non. Par exemple, dans votre organisme de sport, les entraîneurs sont-ils autorisés à imposer des sanctions disciplinaires aux athlètes? Et si c'est le cas, y a-t-il certaines circonstances ou situations lors desquelles de telles décisions doivent être prises par d'autres personnes ou groupes de personnes? Ainsi, si votre organisme de sport a un code de conduite qui confère au comité de haute performance ou au conseil d'administration le pouvoir de déterminer s'il y a eu un manquement aux règles et quelle sanction devrait être imposée, savez-vous où se situent les limites de votre propre autorité, en tant qu'entraîneur?

Sous cette rubrique, le Guide demande notamment si les membres de l'organisme de sport comprennent et admettent que leur organisme a le pouvoir de prendre des décisions qui les touchent, ou si les membres sont au courant des décisions qu'un organisme de sport peut prendre à leur endroit.

La discussion sur le franc jeu et l'esprit sportif en sport est importante, mais il est tout aussi important de l'élargir afin d'inclure les actions des décideurs des organismes de sport, c'est-à-dire les administrateurs et les entraîneurs. Et il ne suffit pas que ces personnes défendent ces qualités sur le terrain de jeu (à l'égard des athlètes, entraîneurs, officiels, parents et partisans), elles doivent également être observées dans la gestion de l'organisme. L'entraîneur occupe une place stratégique, dans l'organisme de sport, qui peut lui permettre de faire le pont entre les aspects de leur sport sur le terrain et à l'extérieur du terrain, et donc d'intervenir des deux côtés. Pour réussir, un organisme doit s'assurer de « jouer » franc jeu, sur le terrain et au niveau organisationnel. Le CRDSC estime que le Guide constitue un pas dans cette direction et que les entraîneurs peuvent jouer un rôle clé pour inculquer les valeurs du franc jeu et de l'esprit sportif au niveau administratif de leurs organismes de sport respectifs. ✓

Références :

- 1 Rudd, A., & Stoll, S.K. (1998) Learning to Practice Sportsmanship. Fair Play Column Sept./Oct. 1998. Extrait de : <http://sirc.ca/newsletters/july10/documents/S-13067.pdf>
- 2 (2010) Sportsmanship and Fair Play. SIRC Newsletter, (93). Extrait de : <http://www.sirc.ca/documents.cfm?intTypeID=16>
- 3 Hoch, David. (2006). Teaching Respect. Athletic Management (Oct/Nov 2006). Extrait de : <http://sirc.ca/newsletters/july10/documents/S-1035427.pdf>
- 4 Stewart, C. Craig. (1996) Parents and Sportsmanship: Contemporary Expectations. Physical Educator, 53, 51-55. Extrait de : <http://sirc.ca/newsletters/july10/documents/414406.pdf>